



Syndicat National
des
NEUROLOGUES

Le 29 novembre 2022

Président :
Docteur Bruno PERROUTY
L'esculape
215 Avenue du Comtat Venaissin
84200 CARPENTRAS
E-mail : docperrouy@wanadoo.fr

Vice-Présidents :
Professeur Christine TRANCHANT
Service de Neurologie
Hôpital de Haute-pierre
1 Place Molière
67098 STRASBOURG
E-mail : christine.tranchant@chru-strasbourg.fr

Docteur René DECOMBE
Service de Neurologie
Centre Hospitalier de Troyes
101 Avenue Anatole France
10000 TROYES
E-mail : rene.decombe@gmail.com

Secrétaire Général :
Docteur Pierre WYREMBLEWSKI
60 Rue d'Epargnemailles
02100 SAINT-QUENTIN
E-mail : p.wyremblewski@wanadoo.fr

Secrétaire Général Adjoint :
Docteur Farid YEKHLEF
Clinique Médicale du Parc
23 Rue des Frères Capucins
95310 SAINT-OUEN L'AUMÔNE
E-mail : f.yekhlef@hotmail.fr

Trésorier :
Docteur Jean-Philippe CHARTIER
7 Avenue Victor Hugo
12000 RODEZ
E-mail : docteur.chartier@wanadoo.fr

Trésorier Adjoint :
Docteur Edouard BALDAUF
14 A Rue des Aulnes
68000 COLMAR
E-mail : edouard.baldauf@wanadoo.fr

Contact – Secrétariat SNN
Célia Paillard
79 Rue de Tocqueville
75017 PARIS
E-mail : secretariat-syndicat-national-neurologues@orange.fr

Chères consœurs, chers confrères,

Chères amies, chers amis,

Le système de santé français traverse une zone de grandes turbulences, conséquence de quarante ans de politiques publiques irresponsables avec un *numerus clausus* inadapté car sans vision prospective puis un Objectif National de Dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) qui a été un outil pour faire des dépenses de santé une variable d'ajustement des comptes publics. Entre 2010 et 2019, l'ONDAM était autour de 2% quand l'évolution naturelle des dépenses de santé selon un rapport du Sénat en 2019 était de 4%. Nos gouvernements ont appauvri le système de santé de 2% par an (sur un budget de 200 milliards, actuellement 243 milliards).

Encore maintenant le gouvernement fait voter un **ONDAM à 3,7%**, 2,9% pour la ville, quand **l'inflation est de 6,2%** d'octobre à octobre. On appauvrit encore le système de santé et plus particulièrement la médecine de ville.

La vie syndicale actuelle est marquée par deux enjeux fondamentaux dans un contexte majeur de **problématique d'accès aux soins**.

Ces enjeux sont la **négociation conventionnelle** d'une part et les **projets de loi en cours de discussion** d'autre part.

Les patients ayant des pathologies neurologiques vivent cette difficulté d'accès aux soins et les neurologues dans leur ensemble doivent se sentir concernés. On ne devrait plus dire, que ce soit en ville, ou à l'hôpital, qu'on ne prend plus de nouveaux patients car nos concitoyens et nos élus ne peuvent plus l'entendre.

Il faut essayer de trouver des solutions même si nous ne sommes pas responsables de la situation actuelle.

Dans le cadre de la négociation conventionnelle, le SNN avec les Spécialistes CSMF portent une hiérarchisation et une valorisation des consultations de façon simplifiée. Ceci doit permettre une **valorisation à sa juste mesure de l'expertise médicale** avec des consultations plus espacées pour voir plus de patients différents (augmentation de la file active). Il se trouve que je participe à cette négociation dans la délégation de la CSMF et je porte avec le SNN pour la **neurologie**:

- une **consultation de base à 60€** (au lieu de 50,2€).

- un **avis ponctuel consultant et une consultation complexe à 75€** (au lieu de 62,5 et 66,2€).

La contrepartie est **l'augmentation de la file active et la réponse aux soins non programmés.**

Cette augmentation de la file active ne se fait pas en travaillant plus mais en travaillant différemment : espacement des consultations pour un même patient, délégation de tâche avec les Infirmières en Pratique Avancée (IPA). Il faut aussi prévoir des plages pour les soins non programmés et à l'avenir développer les Equipes de Soins Spécialisées (ESS) qui vont passer avec la nouvelle convention dans le droit commun.

L'autre sujet, ce sont les projets de loi en discussion avec actuellement **le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS)** dans lequel, outre l'ONDAM indécrot à 3,7%, il y a un article qui peut concerner les neurologues, c'est celui de la **Permanence des Soins en Etablissement de Santé (PDES)** qui prévoit une PDES territoriale et donc la possibilité de faire appel à des praticiens d'établissements privés voire à des praticiens de ville pour remplir les lignes de garde de PDES. Il est également envisagé une astreinte de ville.

Le SNN et les Spécialistes CSMF disent non à l'obligation individuelle mais oui à une participation négociée, sur la base du volontariat et avec une incitation financière.

Des projets de loi seront discutés en janvier et notamment celui de Mme Stéphanie Rist, présidente de la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, qui prévoit un accès direct, hors coordination et protocoles de soins, aux IPA et, en particulier, à des IPA cliniciennes mais aussi aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes. C'est la médecine sans médecins!

Nous avons été reçu à l'Assemblée Nationale et nous avons dit non à ces projets. Pour nous, la délégation de tâche, c'est de façon coordonnée et l'accès direct, c'est sous couvert d'un protocole de soins. Le diagnostic et le protocole de soins relèvent exclusivement de l'expertise médicale.

Il existe une mutation de nos pratiques et il semble qu'il serait important de pouvoir échanger plus largement sur ces évolutions peut-être à l'occasion de nos réunions. Le Syndicat National des Neurologues reste mobilisé pour défendre une pratique de qualité de la neurologie au service de nos patients.

Bien confraternellement, bien amicalement.

Docteur Bruno PERROUTY

Président du Syndicat National des Neurologues